

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR
REUNION PLENIERE
Mercredi 22 juin 2016

Présents

Mme THEBAUD - Adjointe Déléguée à l'environnement et à l'attribution des logements sociaux, Mairie de Boucau, Conseillère Communautaire Agglomération Côte Basque Adour et Présidente du SPPPI Estuaire de l'Adour

Mme SEGUIN Catherine - Sous-Préfète de Bayonne

M. GUIDICELLI Lucien - Sous-Préfet de Dax

Mme DEQUEKER - Adjointe à l'environnement, Mairie Anglet

Mme LEICIAGUECAHAR - Conseillère Régionale, Conseil Régional ALPC

M. BERGE - Conseiller Régional, Délégué au Port, Conseil Régional ALPC

M. AGOSTINI - Chef SDEPB, Conseil Régional d'Aquitaine

M. MARTY - Directeur du Port et équipements, CCI Bayonne Pays Basque

Mme GUILLEMIN - Ville d'Anglet, Technicienne Environnement

M. LAJUSTICIA - Responsable QSE, CCI Bayonne Pays Basque

M. LAPEBIE - Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos

Mme BIRLES - Conseillère municipale, Commune de Tarnos et Déléguée communautaire, Communauté de Communes du Seignanx

M. CARRERE - Responsable Urbanisme, Communauté de Communes du Seignanx

Mme ALMANDOZ Ines - Mission Développement Durable, ACBA

Mme CASTAGNEDE-IRAOLA Claire - Responsable UT 40, DREAL

M. DUBERT - Responsable Antenne Bayonne UT64, DREAL

M. TOULLIC Pierre - Directeur Sites Tarnos et Nantes, LBC

M. DEVANT - Responsable Moyens généraux et industriels, DASSAULT AVIATION

M. ARDIACO - Administrateur, ADALA

M. TERRASSE - Directeur QSE, CELSA France

M. LUSSON Fabien - Direction, TIMAC AGRO

M. PARRENO Gérald - Directeur, MAISICA

M. BETBEDER Jean-Bernard - Chef du Projet CAP2020, SAFRAN HE

M. ZINDANI Mickael - Responsable du Service SSE, SAFRAN HE

M. GEISLER - Chef de Groupement, SDIS 64

M. LAGRABE - SDIS 64

M. ZION Nicolas - Service Prévision Groupement Sud-Ouest

Mme LEUENBERGER Patricia - CADE

M. SEMELIN - Membre CA, SEPANSO 40

Mme DELAVENNE - IDEAL

Mme BAREILLE - Chargée de mission SAGE Adour aval, Institution Adour

M. BICHOLAT Brendan - Stagiaire Environnement, Mairie Boucau

Mme BEDERE - ECOSCOPE Logistique et Animation du SPPPI

Documents en ligne :

Présentation de la réunion

SAFRAN HE

CELSA FRANCE

Le compte-rendu présente de manière synthétique les échanges tenus lors de la réunion.

Ouverture de la séance

Marie-Angé THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour
Présentation en ligne - Présentation Réunion

Introduction de Mme SEGUIN, Sous-Préfète de Bayonne

Nous nous sommes rencontrées avec Madame Présidente pour une présentation préalable du SPPPI, de ses principales missions, les atouts de cette instance de dialogue ainsi que les quelques difficultés qui se sont présentées ces derniers mois.

Vous avez entrepris un énorme travail de diagnostic à travers l'étude de zone. Les phases à venir d'achèvement de cette étude doivent nous fournir des éléments d'appréciation objective et complète de la situation de risque sanitaire sur la zone d'étude.

Cette étude va être extrêmement utile. Cependant, je rappelle que la priorité est le principe de dialogue entretenu et maintenu entre les différents acteurs concernés. Je souhaite :

- que ce dialogue soit permanent et transparent.
- que là où des solutions peuvent être apportées, elles le soient.
- que quand des rappels de sont nécessaires, ils soient faits.
- que lorsque la réglementation est respectée, des options d'amélioration puissent être éventuellement envisagées,
- que certaines situations qui existent dans le respect de la réglementation, puissent être acceptées.

Ordre du jour de la plénière :

- Assemblée générale de l'ASPPPI
Présentation du rapport moral - vote
Présentation du rapport financier - vote
Désignation du bureau - vote
- Etude de zone
Rappel des phases 1 et 2
Marché pour l'achèvement des travaux - phases 3, 4 et 5
- TURBOMECA
Le projet CAP 2020
- CELSA France
Le projet de laminoir
Les principaux enjeux environnementaux et leur suivi
Le planning de construction
- Questions diverses

Assemblée Générale de l'Association SPPPI Estuaire de l'Adour
Marie-Ange THEBAUD - Présidente ASPPPI Estuaire Adour
Gérald PARRENO - Trésorier ASPPPI Estuaire Adour

Rapport moral 2015 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour

En 2015, les travaux du SPPPI ont été répartis comme suit :

5 réunions du Bureau : 02/02/2015, 29/04/2015, 16/09/2015, 25/11/2015 et 15/12/2015

2 réunions de l'Assemblée Plénière : 4/03/2015 et 24/06/2015

2 réunions du COS : 10/02/2015, 9/04/2015

2 réunions du GT Nuisances : 2/02/2015 et 16/06/2015

15 réunions préparatoires (Présidente + Animation)

Les sujets suivants ont été traités en plénière :

Plénière du 4/03/2015

Etat d'avancement de l'Etude de zone
COS du 10/02

Fonctionnement du SPPPI Estuaire Adour
Commande pour la mission d'animation et de logistique des travaux du SPPPI 2015

Proposition pour la mise en place d'un dispositif de gestion des plaintes
Accueil Mairie Boucau et MAISICA : suite donnée au demandes de riverains
Groupe de travail animé par la CCI Bayonne Pays Basque avec la collaboration des sites industriels
: suite donnée à la demande de la Mairie d'Anglet

Point sur l'actualité portuaire
Bilan des trafics et situation économique
Bilan des activités industrielles
Avancement des projets d'aménagements

Questions diverses
Point sur les dossiers de dépollution en cours
Etat d'avancement du dossier CLIC de suivi du PPRT de LBC

Plénière du 24/06/2015

Présentation du projet laminoir - CELSA France

AG ASPPPI
Présentation du rapport moral - vote
Présentation du rapport financier - vote
Désignation du bureau - vote

Etat d'avancement de l'Etude de zone
Bilan des phases 1 et 2 par Bertin Technologies
Expertise sur les phases 1 et 2 par INERIS
Validation par le SPPPI Estuaire de l'Adour
Retour d'expérience autres études de zone par INERIS

Point d'avancement de l'étude de zone globale - enjeux et calendrier prévisionnel par la DREAL (phases 3 et suivantes)

Procédure Fiche Alerte Nuisances
Proposition de procédure en cas de nuisances
Commande prestation informatique REZO 21 - vote

Mission d'animation et de logistique des travaux du SPPPI 2015
Règlement acompte n°2 ECOSCOPE - vote

Questions diverses
Cartographie du port avec la localisation des emprises et pouvoirs de police

L'année 2015 a été largement consacrée à l'EDZ notamment à la validation des phases 1 et 2 et à la préparation de la consultation pour les phases 3, 4 et 5.

→ **Vote du rapport moral :**

Contre 0

Abstention 0

Le rapport moral 2015 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour est adopté à l'unanimité.

Rapport moral 2014 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour

Le budget 2015 de l'ASPPPI est constitué par des ressources constantes

ETAT 10k€

REGION 10k€

ACBA 7k€

CCI BAYONNE PAYS BASQUE 5k€

Communauté de Communes du Seignanx 3.6 k€

PORT BAYONNE AVENIR 4k€

LBC + CELSA France + TIMAC AGRO 6k€

Les dépenses 2015 sont constituées de :

Dépenses courantes

ECOSCOPE 42k€

SOGECA 1.4 k€

REZO 21 324€

Dépenses exceptionnelles

INERIS 3.144€ (financé par convention ETAT AMO EDZ)

INERIS 5.8k€ (financé par la trésorerie du SPPPI sur année 2013-2014)

SARL SOGECA

2015

ACTIVITÉ GLOBALE

	2015	2014	Évolution
Ressources associatives	38 744 €	38 744 €	0%
Prestations vendues	10 000 €	10 000 €	0%
Produits de fonctionnement	48 744 €	48 744 €	0%

Les subventions de fonctionnement octroyées en 2015 se répartissent de la façon suivante :

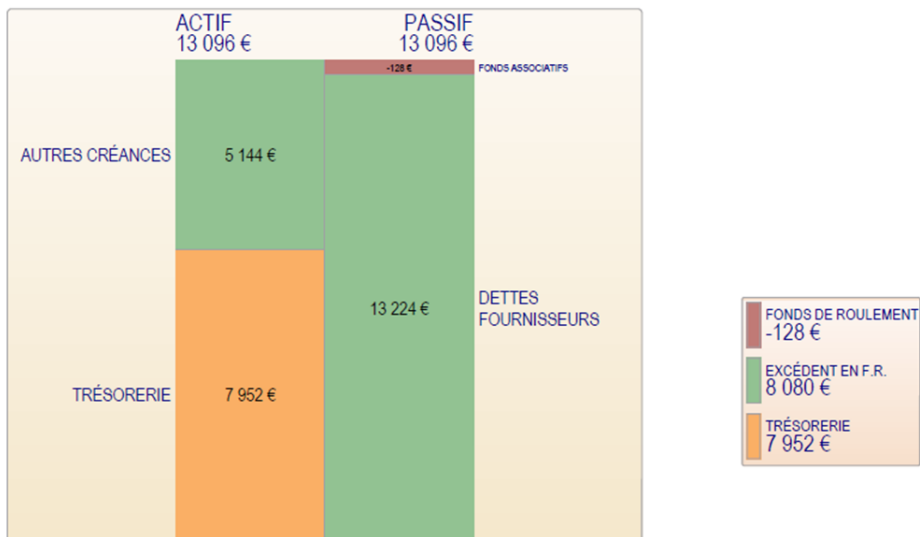
- Projet SPPPI
 - Etat 10 K€
 - Région Aquitaine 10 K€
 - Agglomération Côte Basque Adour 7K€
 - Communauté des communes du Seignanx 3.6K€
 - CCI de Bayonne Pays Basque 5K€
- Projet Etude de Zone :
 - Etat / DREAL Aquitaine 3.14K€ .

-Les prestations vendues concernent les participations d'industriels débloquées sur factures.

Le bilan reflète les décalages d'encaissement des fonds publics et donc de règlement des fournisseurs

SARL SOGECA

2015

BILAN AU 31/12/2015


Le compte de résultat fait apparaître un résultat négatif lié aux dépenses exceptionnelles qui ne sont pas financées sur les ressources constantes de l'année 2015 mais sur la trésorerie générées les années précédentes et la ressources exceptionnelle pour la conduite de l'AMO INERIS.

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	10 000	20,52	10 000	20,52		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	38 744	79,48	38 744	79,48		
Reprises et Transferts de charge						
Cotisations						
Autres produits						
Produits d'exploitation	48 744	100,00	48 744	100,00		
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	55 838	114,55	42 835	87,88	13 003	30,36
Impôts et taxes						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Charges d'exploitation	55 838	114,55	42 835	87,88	13 003	30,36
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 094	-14,55	5 909	12,12	-13 003	-220,06
Opérations faites en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	-7 094	-14,55	5 909	12,12	-13 003	-220,06
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-7 094	-14,55	5 909	12,12	-13 003	-220,06

➔ Vote du rapport financier :

Contre 0

Abstention 0

Le rapport financier 2015 de l'ASPPPI Estuaire de l'Adour est adopté à l'unanimité.

Désignation du bureau de l'ASPPPI

Nous avons prévu de renouveler 2 postes du bureau mais il m'a été demandé de réunir le bureau actuel afin d'examiner les 2 candidatures que nous avons reçues.

Les 2 postes à renouveler

Secrétaire : Michel BOTELLA - Président de l'Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne

Collège des Industriels

- Roland VIVANT - LBC Bayonne

→ Je vous propose donc de maintenir le bureau actuel et de reporter ce point à la prochaine plénière.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le bureau est donc maintenu. Je vous remercie.

Marie-Ange THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour

Présentation en ligne - Présentation Réunion

Suite à des demandes récurrentes des collectivités portant sur l'impact sanitaire des nuisances perçues par les riverains, l'Etat a proposé, en 2012, de conduire une « étude de zone », démarche d'évaluation des impacts des activités humaines sur l'état des milieux, et des risques ou des impacts sanitaires inhérents pour les populations.

Les objectifs de l'étude de zone

- Etablir l'état des lieux des pollutions pour prendre des mesures adaptées en fonction de l'incidence sur la santé et la qualité de vie ;
- Identifier et hiérarchiser des situations potentielles de risques préoccupants et les moyens de les gérer.

Les étapes réalisées

- Phase 1 : État des lieux, Définition du schéma conceptuel des expositions (2013-2015)
- Phase 2 : Modélisation de la dispersion atmosphérique et des transferts (2013-2015)

L'achèvement de l'étude de zone : phase 3, 4 et 5

Les membres du SPPPI ont souhaité la poursuite et l'achèvement de cette étude et nous avons pu réunir un budget de 116 000 € TTC avec lequel nous avons décidé de lancer une consultation pour les phases 3, 4 et 5 dont le détail s'affiche à l'écran et qui doivent nous permettre de conclure sur la présence ou non de risque sanitaire et sur les mesures à prendre si nécessaire.

→ **Budget disponible 2016-2017 : 116 000 € TTC**

- Phase 3 : Diagnostic de l'état des milieux

Des mesures complémentaires dans l'environnement vont permettre d'évaluer l'état réel des milieux afin de caractériser ensuite l'exposition cumulée des populations liée à l'ensemble des sources locales et au bruit de fond.

Afin d'apporter les données nécessaires à la caractérisation des milieux d'exposition, compte-tenu des émissions et des enjeux identifiés et en complément des données déjà disponibles, plusieurs types de mesures seront réalisés :

- mesures de SO2 dans l'air,
- mesures des poussières dans l'air
- mesures des métaux dans l'air,
- mesures de métaux dans les dépôts,
- mesures de métaux dans les sols.

Suite à l'inventaire des enjeux et aux résultats de la modélisation de la dispersion atmosphérique, plusieurs secteurs à investiguer 2 ont été identifiés.

Zone Industriale-Portuaire (ZIP), rive droite (Boucau et Tarnos) - secteur A

Zone Industriale-Portuaire (ZIP), rive gauche (Anglet) - secteur B

- Phase 4 : Analyse de l'état actuel de l'environnement

L'état actuel des milieux est qualifié sur la base des concentrations représentatives du bruit de fond local d'une part, et des valeurs de gestion (réglementaires ou non) d'autre part. Cette interprétation permet d'identifier parmi les milieux impactés, ceux qui :

- ne nécessitent aucune action particulière, c'est-à-dire permettant une libre jouissance des usages constatés sans exposer les populations à des risques préoccupants ;
- peuvent faire l'objet d'actions simples de gestion pour rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et les usages constatés
- nécessitent la mise en place d'un plan de gestion complexe.

Cette phase permet de conclure sur la compatibilité des milieux avec les usages constatés en discernant les milieux et sur la nécessité ou non d'une évaluation quantitative des risques sanitaires ciblée sur les substances, milieux et enjeux pertinents.

- Phase 5 : Caractérisation des expositions et des risques sanitaires

Cette tranche conditionnelle est dépendante des conclusions de la phase 4, sera éventuellement mis en œuvre sur décision du SPPPI, après proposition du prestataire basée sur les résultats de l'IEM, dans un cadre défini : substances, milieux, voies d'exposition, populations considérées.

Dans ce cas, le prestataire réalisera une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires sur la base des résultats de mesures compilés pour la prestation^o 2.1, selon la méthode décrite dans les guides « Guide pour la conduite d'une étude de zone » (INERIS, 2011) et « Evaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires » (INERIS 2013).

La caractérisation des risques apportera les éléments pertinents pour :

- identifier les substances auxquelles les populations peuvent être exposées à des niveaux préoccupants pour leur santé ;
- identifier et hiérarchiser les voies d'exposition et les populations concernées ;
- comparer et hiérarchiser les contributions respectives aux risques des sources, polluants et /ou milieux de transfert ciblés.

La comparaison des risques attribuables permettra ainsi de hiérarchiser les mesures de gestion envisagées et d'anticiper leur efficacité.

Nous avons reçu 2 offres :

- SGS avec BERTIN TECHNOLOGIES,
- ANTEA Group avec IRH.

Après analyse des offres et nous appuyant sur l'avis de l'INERIS, AMO de l'étude, nous avons choisi la proposition du groupement ANTEA Group et IRH à l'unanimité. Le marché a été notifié le 7 juin dernier.

Lundi 20 juin, nous avons réuni un CoTech, groupe de travail chargé du suivi technique de l'étude, pour le lancement de ces dernières phases et plus spécifiquement la définition des points de prélèvements de la phase 3.

La planification des premières campagnes de mesures sera calée en fonction du rythme des sites industriels vraisemblablement au mois de septembre avec une deuxième campagne à venir en mars 2017.

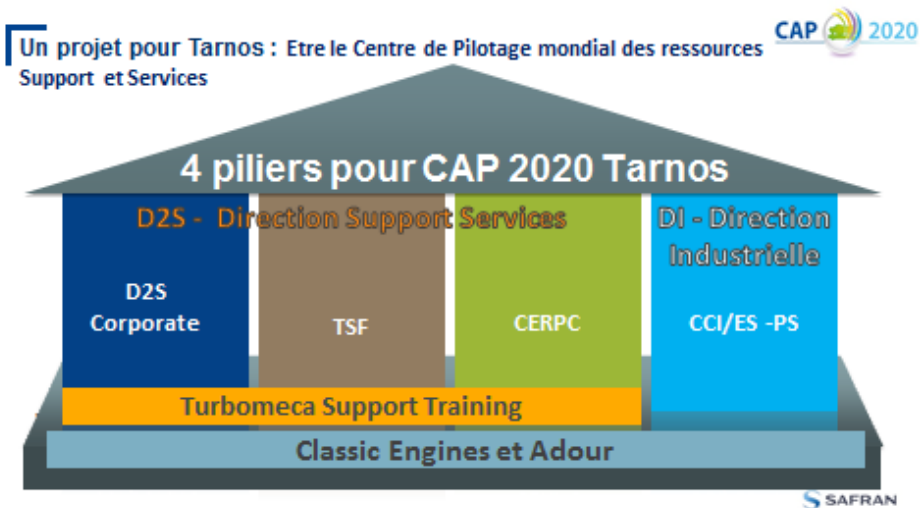
SAFRAN HE - Le projet CAP 2020

M. BETBEDER Jean-Bernard - Chef du Projet CAP2020, SAFRAN HE

M. ZINDANI Mickael - Responsable du Service SSE, SAFRAN HE

Présentation en ligne - SAFRAN HE - CAP2020

Quelques diapositives extraites de la présentation pour décrire le projet CAP2020 :



15

LES ENJEUX DE CAP 2020



PERFORMANCE INDUSTRIELLE

- Pour chaque pôle d'activité, spécifier, rationaliser, réorganiser les flux industriels & tertiaires, en appliquant également les principes «lignes du futur»
- Identifier tous les impacts et contraintes SSE dus aux différents process industriels, les intégrer dès la conception des bâtiments et du plan de circulation.
- Challenger le dossier technico-financier défini, le seul acceptable pour Turbomeca.
- Contrainte principale : continuité d'activité durant la réalisation.

17 Safran Helicopter Engines / Mai 2016



Document et les éléments qu'il contient sont la propriété de Safran. Safran ne peut être tenu responsable à l'égard des tiers de l'utilisation abusive et/ou de la diffusion de ce document.



Création et les éléments qu'il entretient par le projet de l'usine, la relation par les règles harmoniques à un site une installation globale adaptée au site.

Un programme... qui définit une ambition

PROGRAMME ARCHITECTURAL CAP 2020

NOS ATTENTES ...

- Une « usine du futur » durable ... au moins pour les trente prochaines années ...
 - Performance & efficacité, qualité des solutions proposées et des matériaux utilisés,
 - Simplicité, qualité de la réalisation, finitions.
- Une « usine à vivre »
 - Un projet architectural :
 - en harmonie avec l'identité de l'établissement,
 - reflétant l'image de performance et de confiance que nous offrons à nos Clients,
 - répondant à nos valeurs et à notre besoin de transformation compétitive,
 - présentant des propositions innovantes et matures à « dimension humaine ».
 - Une réponse cohérente, diversifiée et reconfigurable des aménagements intérieurs & extérieurs, industriels & tertiaires,
 - ... créateur d'espaces & de lieux de vie au travail innovants et collaboratifs
 - ... source d'échanges fédérateurs,
 - Une ambiance qui favorise la créativité au service de l'entreprise et le bien-être de chacun.
 - Un cadre en harmonie avec l'esprit du site.

SAFRAN



Les mesures environnementales intégrées au projet industriel

anteagroup CAP 2020 SAFRAN

CAP 2020

POURQUOI RÉALISER UNE ÉTUDE D'IMPACT ?

- > La loi (code de l'environnement) impose la réalisation d'une **étude d'impact pour certains projets, en fonction de leurs caractéristiques.**
- > Pour le projet CAP 2020 :
L'administration a requis une **étude d'impact en raison de la surface construite** (un peu plus de 30 000 m² de surface de plancher), qui constitue l'un des critères précisés par la loi.



anteagroup SAFRAN

CAP 2020

QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE D'IMPACT ?

<p>Enjeux en lien avec l'homme</p>	 <p>MILIEU « HUMAIN »</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Économie, o Ambiance sonore, qualité de l'air, o Documents d'urbanisme, o Accès, trafics, cadre de vie, o Santé publique.
	 <p>EXPOSITION AUX RISQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Risques naturels, o Risques technologiques.
	 <p>PATRIMOINE et PAYSAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Monuments historiques classés ou inscrits, o Sites paysagers, o Sites archéologiques.
	 <p>MILIEU « NATUREL »</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Secteurs naturels protégés, o Biodiversité locale.
<p>Enjeux naturels</p>	 <p>MILIEU « PHYSIQUE »</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Sols, o Eaux souterraines et superficielles, o Climat, gaz à effet de serre.

anteagroup SAFRAN

CAP 2020

LA MAÎTRISE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES AU CŒUR DU PROJET

- > Une **démarche environnementale intégrée dès la phase de conception** engagée par SAFRAN HELICOPTER ENGINES pour le projet CAP 2020.
- > **2 ingénieurs spécialisés** (bureau d'études et de conseil en environnement) intégrés dès la phase de conception pour :
 - **Conseiller et accompagner** SAFRAN HELICOPTER ENGINES
 - **Intégrer les enjeux environnementaux et réglementaires.**
 - **Travailler en équipe projet sur site**, pendant les études préliminaires, avec les architectes, ingénieurs bâtiments, réseaux, éclairage, etc.



anteagroup SAFRAN

CAP 2020

LA MAÎTRISE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES AU CŒUR DU PROJET

- Une **démarche Haute Qualité Environnementale HQE** a été engagée par SAFRAN HELICOPTER ENGINES pour le projet CAP 2020.
- Les priorités de SAFRAN HELICOPTER ENGINES (cibles HQE traitées avec un niveau de priorité « très performant ») concernent :
 - La **relation du bâtiment avec son environnement immédiat** : saisir l'opportunité du projet pour **encore mieux maîtriser les incidences sur le voisinage**
 - La réalisation d'un **chantier à faible impact environnemental**,
 - La gestion économe de l'**énergie**,
 - La gestion de l'**eau** (économie de la ressource en eau, gestion des eaux pluviales et usées).
- Les investissements en faveur de l'environnement sont évalués à **plus de 6 millions d'euros**.

anteagroup
SAFRAN

CAP 2020

DE NOMBREUX IMPACTS POSITIFS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Meilleure **maîtrise des eaux pluviales et d'incendie éventuel**, avec la création d'un **grand bassin de rétention**.
- **Amélioration de la sécurisation des stockages** de produits à potentiel polluant, au-delà du strict cadre réglementaire déjà respecté aujourd'hui,
- **Suppression des émissions d'effluents industriels** grâce à l'installation de **dispositifs « zéro rejet »** sur les chaînes de traitement de surface,
- **Diminution des consommations d'eau potable**, grâce à de nouveaux équipements plus économes,
- **Le milieu naturel à proximité de l'installation a été pris en compte :**

Dans le cadre du projet, l'étude a montré l'apport bénéfique de l'eau sur le milieu naturel, des solutions ont été trouvées pour maintenir cet apport :

apport en eaux pluviales propres maintenu vers les zones humides qui existent grâce au site, de l'autre côté de la rocade.

anteagroup
SAFRAN

CAP 2020

DE NOMBREUX IMPACTS POSITIFS SUR LE VOISINAGE ET L'ÉCONOMIE LOCALE

- La **pérennisation des activités de SAFRAN HELICOPTER ENGINES sur l'Établissement de Tarnos** constitue un **impact positif majeur d'un point de vue socio-économique, pour le bassin d'emploi** : son rôle essentiel sera conforté pour les 30 ans à venir, au sein du groupe, au plan international.
- Diminution des incidences liées au trafic (sur la sécurité routière, la qualité de l'air, l'émission de GES) grâce à la mise en œuvre programmée d'un **Plan de Déplacements Entreprise**.
- **Amélioration de la gestion des émissions atmosphériques**, avec de nouveaux équipements de traitement de l'air, au-delà du strict cadre réglementaire déjà respecté aujourd'hui,
- **Diminution des incidences acoustiques sur les riverains** (déplacement des sources de bruit vers le centre du site, et arrêt du banc d'essai « Adour »),

anteagroup
SAFRAN

CAP 2020

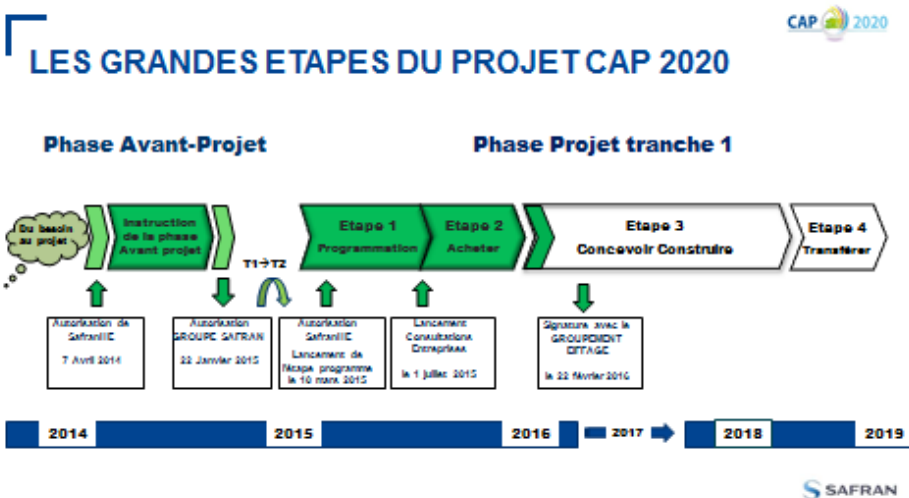
DES MESURES ADAPTEES POUR MAITRISER LES IMPACTS INTRINSEQUES DU PROJET

- Plusieurs actions mises en œuvre pour minimiser les **consommations énergétiques** liées mathématiquement aux besoins de chauffage / climatisation des nouvelles surfaces de bâtiments.
 - **Constructions économes en énergie** (RT2012 pour les bâtiments tertiaires comme pour les bâtiments industriels).
 - **Éclairage naturel** privilégié.
 - **Choix d'éclairages et de systèmes de climatisation performants.**
 - **Préconisations pour la centrale énergie : préférence pour la valorisation d'énergies vertes ou à faible impact environnemental.**

anteagroup SAFRAN



LE PLANNING DU PROJET CAP 2020



- C'est bien le cas. C'est du fret routier. (M.)
- Il pourrait y avoir une utilisation de l'OFP et des moyens portuaires. (M. BERGE)

CELSA FRANCE - Le projet de laminoir

M. TERRASSE Christophe - Directeur QSE

Questions-Réponses

- Qui gère les scories. (Mme DELAVENNE)
- L'activité scories est gérée par l'entreprise DURRUTY à Tarnos et persistera. (M. TERRASSE)
- La partie logistique export ne se fait pas par bateau ? (M. BERGE)
- Il y aura de l'export par bateau. (M. TERRASSE)
- La hausse de trafic sera de 400000 T dont 300000T se fera par 350000 par OFP (Pascal MARTY)

Mots de la fin

Mathieu BERGE, Lucien GUIDICELLI, Catherine SEGUIN, Marie-Ange THEBAUD

Mathieu BERGE

La Région a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêts sur le foncier du Port soit 54 ha mis à disposition.

On travaille également sur la qualité de l'eau avec le contrat de l'Estuaire.

On est favorable au projet de CELSA.

Nous sommes toujours très vigilants à la qualité environnementale des projets et à leur acceptabilité, en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement.

Lucien GUIDICELLI

Les projets qui se développent sont des projets structurants. On voit qu'on peut concilier impératif environnemental et développement économique.

Je tiens à remercier l'action de la DREAL pour cette protection de l'environnement.

Je rappelle qu'une déviation inscrite au contrat de plan Etat-Région, contribuera également à la

protection de l'environnement en scindant les flux.
Je remercie les divers interlocuteurs pour leurs exposés clairs et complets.

Catherine SEGUIN

La manière dont cette réunion s'est déroulée est la manifestation du dialogue que j'évoquais en introduction. Ce dialogue existe et fonctionne bien.

J'ajouterai simplement qu'il est essentiel que le développement économique se poursuive dans les meilleures conditions possibles. Il y a des efforts à consentir de la part des industriels, qui intègrent ses considérations comme on a pu le voir dans les présentations. Il y a ce dialogue qui est indispensable à entretenir. Il ne se substitue en aucun cas aux procédures existantes, notamment les enquêtes publiques qui permettent d'avoir tous les éléments pour alimenter la réflexion sur les projets. Le juste équilibre dans le développement économique du Port doit être maintenu et soutenu. la participation de tous doit perdurer et être notre mode de fonctionnement.

Mme THEBAUD remercie les participants.